



PROCES-VERBAL ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU FONJEP – 22 JUIN 2023

EN PRESENTIEL
Au Fiap Paris

1	RAPPORT MORAL	2
2	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2022	7
3	ADOPTION DU RAPPORT MORAL	7
4	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022	7
5	ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022	9
6	PRÉSENTATION DES COMPTES 2022	9
7	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	10
8	ÉLECTION DU TIERS SORTANT DU COLLÈGE ASSOCIATIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13

1 RAPPORT MORAL

Le président du Fonjep, Patrick CHENU démarre l'Assemblée générale du Fonjep. Il salue l'ensemble des participants et leur souhaite la bienvenue.

Avant de débiter la lecture du rapport moral, le président invite les participants à visionner une vidéo de propos d'ouverture, transmise par Sarah EL HAIRY, secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et du Service national universel.

Il invite ensuite à ses côtés, Mélanie ROZES, cheffe du bureau du partenariat associatif Jeunesse et Education populaire au sein de la DJEPVA, Dominique GARET, Vice-président du Fonjep, Guillaume RODELET, secrétaire général, et Laurent BRUNI, trésorier.

Il salue également Anthony GESRET, du cabinet KPMG, qui le rejoindra pour le rapport financier. Il remercie l'ensemble des administrateurs du conseil d'administration, les services déconcentrés de l'Etat, les délégués régionaux, les représentants des ministères ainsi que les partenaires du Fonjep, notamment le CNAJEP, Hexopée, ELISFA, UCPA...

Il précise que cette assemblée sera enregistrée afin de réaliser le compte rendu.

Il indique que 148 participants sont inscrits à cette assemblée dont 37 votants ; 65 pouvoirs ont été adressés au Fonjep, représentant un total de 250 voix.

180 associations sont présentes ou représentées, ce qui fait un total de 1128 voix.

Le quorum est donc de 564 voix.

Il passe la parole à Aurélie VILLATE, de Médiavote, responsable des votes en ligne afin d'expliquer la procédure d'émargement et de vote.

Il rappelle ensuite les différents points à l'ordre du jour.

Lecture du Rapport Moral par Patrick CHENU

« Depuis notre dernière assemblée générale, il y a un an, nous avons vu s'installer un nouveau contexte économique, politique et social au niveau national et international. La guerre en Ukraine, qui s'installe aux portes de l'Europe, la crise énergétique et le retour d'une inflation galopante, inconnue depuis les années 80, les conséquences visibles, indéniables et désastreuses du changement climatique, avec l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 1900, le résultat des élections présidentielles et législatives et le long conflit sur la réforme des retraites, avec une société française extrêmement clivée et polarisée, une baisse historique du chômage mais des tensions durables sur les recrutements dans les métiers de l'animation et de l'éducation populaire, sont autant de facteurs qui nous ont donné à toutes et à tous l'impression de changer de monde, de basculer dans un ailleurs inconnu. Ces nouveaux facteurs nous ont presque fait oublier que cette année était la première véritable année de reprise après deux ans où la lutte contre la pandémie et l'adaptation de nos activités avaient mobilisé toutes nos énergies.

L'éducation populaire s'inscrit dans un projet d'émancipation individuelle et collective, un projet de transformation sociale, un projet qui vise à révéler et à renforcer la capacité de chacun à comprendre et à agir sur le monde pour contribuer à construire des alternatives éducatives, culturelles, sociales, économiques et citoyennes.

Fidèle à cela, le FONJEP, a continué son action et tenu ses engagements dans le respect des principes de la cogestion énoncés dans la Charte adoptée en 2016 et qui guide nos actes depuis. Le préambule de la Charte nous rappelle, je cite, que le Fonjep « *est un outil de gestion de fonds publics destinés à renforcer le développement global des projets associatifs. Au-delà de cette mission, il peut être un lieu d'observation des évolutions sociales et permettre des échanges pour susciter des projets pluriels et/ou des expérimentations. C'est aussi un espace où sont interrogées les politiques publiques et proposés des ajustements. L'État, les collectivités territoriales et les associations reconnaissent le caractère unique et indispensable du Fonjep en tant qu'espace formel et informel de rencontres du secteur associatif et des pouvoirs publics.* »

Dans cette période de fort clivage entre parties prenantes, nous avons cependant poursuivi l'objectif de réunir pleinement et activement au sein du conseil d'administration du FONJEP l'ensemble des parties constituant notre projet. C'est désormais chose faite et je peux d'ailleurs, aujourd'hui, partager la fierté d'animer enfin un conseil d'administration au complet : au sein du collège institutionnel, les trois associations représentant les collectivités occupent toutes trois leur siège, pour la première fois depuis près de 20 ans. Je salue donc l'arrivée de Sylvain Griffault, maire de Melle, dans les Deux-Sèvres, représentant de l'Association des Maires de France, présent aujourd'hui, un salut également à Arnaud Jean, conseiller régional en région Centre Val de Loire, qui représente Régions de France, qui nous avait rejoint l'année dernière retenu aujourd'hui par d'autres obligations qui au côté de départements de France complètent le collège institutionnel.

Nous ancrons ainsi le FONJEP comme un espace de confiance, un lieu de travail partagé entre État, collectivités et associations, comme un outil susceptible de dépasser les clivages idéologiques et de répondre aux aspirations profondes de l'époque où nous voyons notamment depuis les dernières élections municipales revenir ce besoin d'éducation populaire pour adresser les problématiques complexes de notre société. Ce mouvement, cette tendance s'incarne dans de nouveaux élus locaux portant explicitement cette délégation à l'éducation populaire avec lesquels nous avons eu le plaisir de travailler que ce soit lors des rencontres de l'éducation populaire de Poitiers à l'initiative de sa mère et du CNAJEP en mars 2022 ou plus récemment, à Strasbourg dans le cadre d'un regroupement initié par la ville et Hexopée. Cette nouvelle donne va contribuer à un travail inédit qui, j'en suis certain, aboutira à de nouvelles perspectives, de nouvelles idées, de nouvelles audaces que nous bâtirons dans les instances de notre belle association.

Du côté des représentants de l'État, le collège institutionnel s'est également renouvelé l'année dernière car, si Gilles Nedelec, sous-directeur à l'éducation populaire à la DJEPVA a poursuivi sa Vice-présidence, nous avons eu le plaisir d'accueillir au printemps 2022, Mélanie Rozès, cheffe du bureau des partenariats associatifs, en remplacement de Hélène Hess, nommée Sous-préfète des Ardennes.

J'en profite, à ce moment, dans mes propos, pour remercier chaque administratrice et chaque administrateur du Fonjep pour son engagement, sa rigueur, sa dynamique et sa bonne humeur : j'ai en effet la chance d'être entouré d'administrateurs exigeants, sérieux et bienveillants. Les choses se disent dans le respect et la confiance, et c'est un réel atout pour notre fonctionnement collectif.

Si comme le rappelle la charte de la cogestion, le FONJEP est aussi un espace où sont interrogées les politiques publiques qui lui sont confiées et proposés des ajustements, encore faut-il pouvoir en mesurer les effets et en connaître les bénéficiaires.

Nous avons ainsi créé en 2022 le premier baromètre des postes FONJEP qui portait sur les chiffres 2021. J'ai eu l'occasion de vous le présenter lors de nos vœux.

Cette photographie qui sera annuelle dorénavant recèle une véritable mine d'informations. Je remercie d'ailleurs toutes les associations, tous les ministères et toutes les collectivités qui saisissent leurs données chaque année. Sans révéler les chiffres du prochain baromètre qui sortira cet automne, voici quelques éléments de profil d'un ou plutôt d'une salariée titulaire d'un poste Fonjep en 2022 : Il s'agit d'une femme (64%), de 40 ans, avec une ancienneté moyenne sur le poste de 3 ans, diplômée du 2ème ou 3ème cycle universitaire (69%) .

C'est grâce au Baromètre que dorénavant nous pourrions prendre le pouls des associations JEP, porteuses d'un poste Fonjep. Cet outil sera la garantie pour chacun, représentation nationale ministères, collectivités d'une observation méticuleuse, objective et révélatrice d'une politique publique ingénieuse, pérenne et efficace de soutien à la vie associative ininterrompue depuis bientôt 60 ans. Il nous reste un travail de croisement à engager avec l'INJEP afin que des analyses qualitatives nous alimentent collégialement.

Le baromètre nous a également permis de mesurer la santé économiques des associations et l'on peut dire qu'elle est préoccupante. Entre l'enquête 2016 initiée à l'époque par le CGET et les chiffres 2021, le budget médian des associations bénéficiaires de postes Fonjep a ainsi baissé de 136 000 € passant de 550 000 € à 414 000 € et ce avant que ne soient mesurées les conséquences de l'inflation.

Face à cela nous ne pouvons que nous réjouir que la mobilisation des services de l'État et des réseaux associatifs membres du FONJEP ait permis que le dispositif des FONJEP jeunes, issu du plan un jeune, une solution ait atteint ses objectifs. En 2022, nous comptabilisons ainsi 1 801 postes Jeunes, répartis sur 1 599 associations. 402 nouvelles associations ont bénéficié d'un poste Fonjep Jeunes en 2022, ce qui porte à 868 nouvelles associations ayant bénéficié d'un poste Fonjep Jeunes depuis 2021. Cela représente donc près de 13 millions d'euros qui, en deux ans, sont venus soutenir l'emploi associatif pérenne via le FONJEP après les 15 millions du fonds de soutien aux organisateurs de colonies de vacances et de classe de découverte.

C'est à ce défi quotidien de gestion que répond notre service gestion qui sous la direction magistrale de Frédéric HARSTRICH gère désormais 8901 postes, un nombre qui a doublé en cinq ans. Le nouvel extranet permet aujourd'hui de mieux répondre, vite et de façon optimisée. Le FONJEP subit aussi les difficultés de recrutement et l'équipe sort d'une année compliquée, année où il a fallu gérer cette montée en charge des postes avec une équipe restreinte. Heureusement l'équipe est dorénavant au complet et je les remercie vivement pour tout le travail accompli.

Si ces nouveaux postes sont une excellente nouvelle pour les jeunes qui les occupent et les associations qui les emploient, si les postes Fonjep continuent de bénéficier d'un effet label qui valorise le projet associatif, le crédite auprès des partenaires et des publics en donnant une garantie de sérieux et de continuité par sa pluri annualité, si il produits des effets induits en permettant de développer de meilleures réponses aux besoins ou aux demandes émanant d'une population, en favorisant également le développement de coopérations et du travail en réseau, et en favorisant l'engagement de bénévoles, il ne dispose plus d'un effet levier en matière de soutien à l'emploi. En effet, on constate que la part du poste FONJEP dans le coût moyen chargé d'un emploi diminue d'année en année n'étant plus aujourd'hui que de 15 % alors que la Cour des comptes dans son rapport recommandait qu'elle atteigne 30 %. Nous avons donc échangé sur cette question avec les membres du collège institutionnels pour bâtir ensemble les éléments permettant d'éclairer la décision publique.

L'autre caractéristique marquante de cette année a été les difficultés persistantes de recrutement dans nos secteurs qui ont entraîné l'annulation ou la réduction de certaines activités de nos associations, départs en colos, fermeture d'accueils collectifs de mineurs, annulation de séjours adaptés etc. L'enquête Hexopée / FONJEP de 2021 l'avait pointé, celle de 2022 l'a confirmé avec 10 % de postes non pourvus, les difficultés de recrutement dans nos secteurs s'installent dans la durée, faisant, de fait, des métiers de l'éducation populaire, des métiers en tension.

C'est en réponse à cela que les assises de l'animation ont abouti à la création du comité de filière animation, ce bel espace multi partenarial que nous investissons tous pleinement. Merci à Laurent Bonnaterre d'animer les sujets qui traversent nos associations et également les collectivités. Il est un président pragmatique qui mesure les enjeux de la filière et les porte avec force et pugnacité. Le Fonjep participe à chaque groupe. Le Conseil d'administration a voté une ligne « expérimentation » qui permettra au Fonjep de financer et de soutenir des expériences de coopérations qui viendront contribuer à la continuité éducative sur les territoires. Nous attendons tous, avec intérêt, la plénière de cet été pour échanger avec la ministre et pour connaître les perspectives qui naîtront de cette année de travaux.

Henri Bergson disait que prévoir consiste à projeter dans l'avenir ce qu'on a perçu dans le passé, c'est un peu la ligne de conduite de nos travaux sur la prospective et pour notre cycle de rencontres PROJEP. J'avais dès mon élection, appelé de mes vœux, la nécessité d'un travail de prospective au sein du FONJEP. Je remercie le Conseil d'administration d'avoir suivi cette volonté.

Nous avons depuis animé 10 rencontres PROJEP en 2022 et 2 cette année, la treizième édition aura lieu ce soir, dans cette salle. Pour l'année 2022, ce sont ni plus ni moins que 13 000 personnes qui nous ont suivi : en présence, en direct ou en différé. Ce sont 37 acteurs associatifs et institutionnels et 15 chercheurs qui nous ont éclairé. Nous avons questionné des défis majeurs, notamment les transitions démographiques, environnementales, économiques, démocratiques, et, numériques. J'espère qu'ainsi nous avons modestement contribué à construire des savoirs partagés sur nos champs et à tracer des perspectives de réponses et d'alliances et de coopérations nouvelles pour l'éducation populaire. J'ai proposé de poursuivre notre travail suivant quatre axes pour cette année 2023 :

- nous outiller davantage pour donner une plus grande visibilité au secteur JEP,
- initier le développement d'un espace de veille permanente pour permettre une meilleure anticipation des transformations en cours par les réseaux,
- consolider nos liens avec les collectivités locales, et retrouver un nouveau dialogue tripartite,
- faire de l'évaluation un sujet à aborder en commun entre l'État, les collectivités et les associations pour mieux se saisir, chacun dans ses responsabilités, de cet enjeu partagé.

Vous l'aurez compris les questions socio-économiques auront été au cœur de nos actions en 2022 et nous allons aujourd'hui, lors de cette assemblée générale franchir une étape décisive dans les travaux que mène le FONJEP sur ces questions depuis 2016.

En effet, nous avons valorisé en 2019 les premiers fruits de ces travaux pilotés par un groupe de douze associations de jeunesse et d'éducation populaire, appuyé par l'ADASI, qui se sont appuyés sur 4 équipes de chercheurs accompagnant dans une démarche de recherche-actions 45 associations d'une grande diversité. Depuis ce cycle initié par le FONJEP, financé sur ses fonds associatifs, a contribué à l'émergence de nombre de travaux de recherche, de publications scientifiques ou d'expérimentations territoriales en en faisant un véritable enjeu du secteur. Nous avons également contribué à populariser ces questions puisque les actions régionales de sensibilisation aux MSE ont touché plus de cinq cents associations sur le territoire national.

Il nous semblait donc naturel de partager ce qui avait pu évoluer depuis. Vous aurez donc le plaisir de retrouver lors d'une table ronde les quatre équipes de chercheurs reviendront partager les évolutions de leurs travaux. Aujourd'hui, nous franchissons également une nouvelle étape en vous présentant un second livret, qui regroupe les connaissances, les expériences et les bonnes pratiques émergées de ce processus. Il constitue un outil de sensibilisation, d'outillage, de partage et de dialogue, destiné à susciter des réflexions profondes et à encourager les acteurs associatifs, les financeurs, les accompagnateurs et les partenaires à repenser leurs pratiques.

Mais nous ne nous en arrêtons pas là puisque cet après-midi nous vous dévoilerons le kit JEP'ambition et nous vous inviterons à l'expérimenter avec nous. Ce kit, qui prend la forme d'un jeu, est le premier outil destiné à chaque association, afin qu'elle puisse comprendre, décrire son modèle socio-économique et le mettre en discussion. C'est un outil auto-porté, qui ne nécessite aucune expertise. Il s'agit pour le Fonjep de faire en sorte que ce sujet ne soit plus réservé aux seuls experts et/ou chercheurs, mais que les associations puissent permettre à toutes leurs parties prenantes (adhérents, salariés, bénévoles, habitants, pouvoirs publics, partenaires, etc.) de s'inscrire dans une démarche faite d'apprentissages, de questionnements et de réflexions. L'objectif affiché est que chacune des parties prenantes s'empare de ce sujet fondamental pour le devenir des missions d'intérêt général qu'elle poursuit.

Avec ce kit d'activités, dont la conception a été pilotée par l'Agence Valorémis, appuyée par un collectif d'acteurs du secteur, que je remercie chaleureusement pour leur implication, chaque association se voit donc outillée pour comprendre, analyser, valoriser et délibérer pour agir sur son propre modèle socio-économique en travaillant sur ses richesses humaines, partenariales et économiques - avec pour principe d'action la participation du plus grand nombre !

Ce kit JEP'ambition vivra sa vie sur les territoires dès cet été, et donnera lieu à des tests grandeur nature. Chaque délégué régional veillera à ce que son territoire expérimente le jeu afin de

remonter les remarques. Cette phase se prolongera jusqu'à l'automne. Cette étape nous mènera à la validation d'un kit définitif JEP'ambition, cet hiver et une diffusion large le 29 février 2024. Nous veillerons à ce que ce kit ne rejoigne pas les placards des associations mais soit bien utilisé par le plus grand nombre. Je pense que nous trouverons un moyen de créer une communauté des joueurs, au bénéfice du plus grand nombre. Le principe est que chaque partie puisse alimenter une communauté qui enrichisse tous les joueurs au fur et à mesure.

Vous aurez noté qu'aujourd'hui les 16 délégués régionaux ainsi que leurs suppléants nommés en 2022, se sont mis au travail, épaulés par les correspondants Fonjep des DRAJES. Ce sont aujourd'hui : 9 comités régionaux installés . 7 comités prévus à la rentrée 438 membres composent ces comités régionaux. Je vous cite quelques-uns des thèmes qui émanent de ces premiers comités régionaux et qui feront l'objet de groupe de travail :

- L'engagement dans la vie associative, et tout particulièrement l'engagement des jeunes
- La mise en place de dynamiques partenariales et territoriales Les modèles socio-économiques des associations
- L'articulation avec les travaux menés au sein du Comité de filière Animation
- La co-construction des politiques publiques entre les élus, les services de l'Etat et les associations
- La couverture et l'équité territoriale des postes Fonjep

Et demain ?

Vous aurez noté que l'évaluation est un des quatre axes qui ont découlé des travaux du cycle PROJEP, l'évaluation est également une des orientations qui a émané des travaux de Atémis. Par ailleurs l'évaluation est un enjeu repéré et porté par le collège institutionnel et enfin l'Injep a initié un état de l'art sur les travaux de chercheurs sur l'évaluation des associations en France. La convergence de ces enjeux a renforcé notre volonté que ce sujet devienne le sujet du Fonjep pour les mois et les années à venir. Tout comme les travaux MSE ont été la marque du Fonjep depuis 7 années, je souhaite réunir autour de la table l'ensemble des parties prenantes, en mesure de faire de l'évaluation un sujet central coconstruit et reconnu par tous.

La table ronde de demain matin, qui réunit des chercheuses, dirigeante d'association, l'association des Départements de France et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, marquera la première étape de cette nouvelle page qui s'ouvre au Fonjep.

Je démarrais ce rapport moral par le rappel douloureux du retour de la guerre aux portes de l'Europe. Cela nous permet de faire le lien avec le troisième pilier du Fonjep, la solidarité internationale.

Le service solidarité internationale regroupe l'équipe la plus conséquente au sein du Fonjep, je renouvelle mes remerciements à Anne-Charlotte DOMMARTIN qui nous permet de travailler main dans la main en toute confiance. Nous avons pu créer l'ISI, le VEC avec le MEAE et nous savons que notre marge d'inventivité reste intacte. Nous veillerons à mettre cette inventivité et cette confiance pour réussir le pari des volontariats de solidarité de réciprocité (VSI de réciprocité) et surtout pour réussir à vos côtés la montée en charge des VSI. Le Président de la République a annoncé à l'occasion du Conseil présidentiel du développement un nouveau programme de mobilisation de la jeunesse autour des enjeux de solidarité internationale, à travers la création de 3000 postes d'experts et de volontaires internationaux sur ces sujets d'ici à 2027.

Nous serons présents à ce rendez-vous.

Voici en quelques mots la mise en perspective des travaux que j'aurai l'honneur d'ouvrir juste après cette assemblée générale du Fonjep. Je voulais que chacun comprenne la logique de nos propositions et l'interdépendance entre les sujets que nous vous proposons de défricher à nos côtés.

Vous voyez que nous avons encore quelques défis à relever ensemble !

Le dernier qui m'est enfin donné est celui de faire passer le cap des 60 ans au Fonjep. Je ne veux rien dévoiler ce qui se trame autour de Guillaume RODELET, notre secrétaire, mais je peux

juste vous inviter à inscrire la date du 29 février 2024 sur votre carnet de bal. Ce sera l'occasion de mettre en lumière le troisième pilier du FONJEP, le PAJEP, notre pôle des archives de jeunesse et d'éducation populaire qui a lui aussi des projets en gestation. Le plus important est celui qui, après la très riche séquence consacrée au colloque de l'animation nature à l'éducation à l'environnement, se concrétisera cet automne au travers une formation de 3 jours dispensés aux associations nationales JEP déposantes avec les partenaires qui constituent la commission d'entrée des fonds.

Pour nos 60 ans, je souhaite simplement que cet anniversaire ressemble à que nous faisons collectivement du FONJEP, une association cogérée nourrie de son histoire, les deux pieds bien ancrés dans le présent et le regard tourné vers l'avenir.

Je peux juste dire que tout ce qui contribuera à conforter, à sécuriser, à sublimer, à mettre en réussite et en visibilité l'éducation populaire, comme force émancipatrice, sera bienvenue à nos côtés pour promouvoir un monde juste et meilleur.

Merci aux administrateurs de suivre parfois les rythmes effrénés que j'essaie de corriger, merci à l'équipe de suivre la cadence et merci aux associations et aux pouvoirs publics des territoires d'outre-mer et des régions, présents en nombre ce jour de continuer à nous rendre meilleurs.

Merci de votre attention. »

2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022 est adopté à la majorité.

3 ADOPTION DU RAPPORT MORAL

Le rapport moral 2022 est adopté à la majorité.

Le président passe la parole à Guillaume RODELET, secrétaire général pour la présentation du rapport d'activité.

4 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Guillaume RODELET

Dans le prolongement du rapport moral du président, Guillaume RODELET présente en rétrospective le rapport d'activité 2022. L'exercice 2022, marquée par une reprise encourageante des activités et un regain d'énergie pour le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire, témoigne d'une sortie progressive de la crise sanitaire. Toutefois, les difficultés de recrutement persistent pour les structures associatives, la conjoncture économique demeure fragile, et les conséquences de l'inflation commencent à se faire ressentir. C'est dans ce contexte que les instances et équipes du Fonjep ont œuvré toute l'année pour soutenir les associations face aux enjeux et défis qui se posent à elles, et les accompagner pour anticiper les évolutions à venir du secteur.

Les faits marquants de l'année 2022

Vie institutionnelle :

Le conseil d'administration du Fonjep est composé à parité de représentants de l'État et des collectivités territoriales (membres de droit) et de représentants d'associations de jeunesse et d'éducation populaire (membres actifs). En 2022, le conseil d'administration du Fonjep s'est réuni 6 fois, le bureau 5 fois, et on comptabilise 28 réunions de commissions.

Le Fonjep a organisé également un certain nombre d'audiences et de rendez-vous avec les pouvoirs publics, collectivités et partenaires. Ce travail actif a pour but de présenter les actions et atouts du Fonjep et ouvrir des nouvelles pistes de travail communes.

Les postes Fonjep :

Les aides relatives aux postes Fonjep ont continué d'augmenter en 2022 avec 8 721 postes Fonjep en activité. 5 463 associations ont bénéficié d'au moins un poste Fonjep, dont 577 nouvelles associations. L'année 2022 est également marquée par la poursuite du dispositif « Fonjep Jeunes ». Ce sont 402 nouvelles associations qui en ont bénéficié en 2022 pour un total de 1 801 poste Jeunes répartis sur 1 599 associations.

La solidarité internationale :

En lien avec ses partenaires, le Fonjep assure la gestion financière et opérationnelle, ainsi que la promotion de plusieurs dispositifs de solidarité internationale financés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence française de développement (AFD) visant à favoriser les engagements volontaires et solidaires à l'international autour d'échanges interculturels collectifs, solidaires et durables. L'année 2022 a signé la reprise de l'ensemble des dispositifs :

Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) :

En 2022 le VSI a comptabilisé 1 454 volontaires en missions, avec 688 volontaires qui débutaient leur mission dans l'année dans près de 72 pays d'intervention, pour un budget total de 6 461 474 € dépensés pour le VSI. La nouveauté de l'année 2022 est l'ouverture de ce dispositif à la réciprocité.

Projets de jeunes (JSI-VVSI) :

Ce dispositif comptabilise 116 projets réalisés dont 67 JSI et 49 VVSI avec 25 pays éligibles à l'aide publique au développement dont en premier lieu le Sénégal et le Maroc. Le budget total dépensé dans le cadre de ce dispositif est de 925 110 €.

Initiative pour la Solidarité Internationale (ISI) :

Ce dispositif initialement mis en place en 2020 pour soutenir des projets de solidarité malgré la fermeture des frontières a été renouvelé en 2021, puis pérennisé en 2022 avec 201 projets soutenus représentant une subvention globale de 587 929 €.

L'année 2022 est marquée également par la régionalisation des dispositifs ISI et JSI-VVSI. Pour cela le Fonjep a lancé deux appels à manifestation au cours de l'année afin de sélectionner une association par région pour réaliser un travail de coordination de la sélection des projets et d'animation des dispositifs sur les territoires auprès des associations et des jeunes bénéficiaires.

Volontariat d'échanges et de compétences (VEC) :

15 associations lauréates pour des projets de déploiement de missions dont l'objectif est de s'adresser à de nouveaux publics (actifs, seniors...) tout en proposant de nouvelles formes de volontariats (missions plus courtes, e-volontariat...).

Postes Fonjep d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) :

Il s'agit de postes Fonjep visant à développer dans les associations de Solidarité internationale des actions de sensibilisation, de formation à la citoyenneté et au développement. 64 postes Fonjep attribués pour un montant de 527 000 € de financement global.

Le Pajep :

L'année a été importante en termes de rayonnement scientifique avec l'organisation du colloque « De l'animation nature à l'éducation à l'environnement ? - France, années 1970-1990 » qui a clôturé une longue série de séminaires et journées d'étude conçus au cours des 5 dernières années. L'année fut également marquée par la prise en charge de deux nouveaux fonds d'archives.

Le Fonjep en région :

Pour accompagner le secteur de jeunesse et d'éducation populaire au plus près des territoires, le Fonjep a organisé des élections régionales qui ont permis de nommer 16 binômes de délégués régionaux titulaires et suppléants. Ces derniers vont animer les comités régionaux avec les services déconcentrés de l'Etat pendant 3 ans dans les régions couvertes par le Fonjep.

L'année était également placée sous le signe de l'ambition et de la prospective, le Fonjep a continué son travail sur les modèles socio-économiques, a participé activement aux groupes de travail du comité de filière animation, et a déroulé son cycle Projep, les Rencontres de la Prospective pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire. De plus, le Fonjep a été ravi de partager la première édition du baromètre des postes Fonjep, outil innovant permettant de mieux comprendre les postes Fonjep, les associations qui en bénéficient ainsi que leurs ressources humaines.

Guillaume RODELET conclut que le Fonjep a su poursuivre son action, avec une volonté de remettre l'éducation populaire au-devant de la scène et d'accompagner au quotidien le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Il remercie les membres du Conseil d'administration et l'équipe du Fonjep pour son implication et son investissement et donne la parole au président afin d'ouvrir le vote sur ce rapport d'activité.

Patrick CHENU remercie le secrétaire général pour cette présentation et invite les participants à voter sur le rapport d'activité.

5 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Le rapport d'activité 2022 est adopté à la majorité.

6 PRÉSENTATION DES COMPTES 2022

Patrick CHENU invite Laurent BRUNI, trésorier du FONJEP, à présenter les comptes de l'exercice 2022.

Laurent BRUNI

L'exercice 2022 se solde par un excédent de 49 626 €, qui se décompose de l'ensemble des coûts liés au projet associatif développé tout au long de l'année de 236 726 € et un excédent de 286 352 € sur le fonctionnement général du FONJEP.

I. LE COMPTE DE RESULTAT

a) Les produits

- Les produits d'exploitation sont en augmentation de en 2022 après une hausse de 6% en 2021. Ils passent de 1 609 714 € à 1 705 231 €.

Cette augmentation de 95 607€ est principalement liée :

- à la subvention de la DJEPVA relative à la gestion des postes Fonjep Jeunes,
- à la participation des associations et collectivités aux postes liée à de nouveaux postes
- A la reprise de l'indemnité de départ à la retraite.

- Les produits financiers sont en nette augmentation par rapport à ceux de l'année dernière et s'élèvent à 78 812 € contre 26 522€ en 2021 liés aux placements aux placements bred/casden.

- Les produits exceptionnels 2022 s'élèvent à 47 409 €. Les principales variations sont les suivantes :

- Le fonctionnement des postes sur exercices antérieurs + 20 947 €
- La reprise de provisions trop versé postes + 11 125 €

b) Les charges

- Les charges d'exploitation 2022 s'élèvent à 1 711 172 € contre 1 460 017 € en 2021, soit un écart de 251 155 € qui s'explique par l'intégration du projet associatif dans les charges courantes du FONJEP pour 162 226 € et 74 500 € sur une nouvelle ligne intitulée « Aides financières versées par l'association ».

- Charges de fonctionnement courantes du FONJEP + **28 245 €** principalement liées aux lignes « Maintenance » au travers de l'évolution du module de gestion.
- Commission territoires et prospective + **22 235 €** (reprise des réunions en présentiel et commission prospective sur année pleine en 2022)
- Communication liée au Baromètre et projep + **15 472 €**
- Les salaires et traitements augmentent de + **74 659** (indemnité de rupture secrétaire de direction et hausse de la valeur du point et du mode de calcul des salaires) et les charges sociales de + **32 315 €** (lié à la hausse des salaires et la CPF collectée par l'URSSAF en 2022)
- Dotations aux amortissements et aux provisions en hausse : + **25 164 €** principalement liée à l'amortissement du module de gestion et à l'alarme en copropriété.

- L'imposition sur les sociétés est en hausse et s'élève à 40 362 € contre 27 807 € en 2021. Cette hausse est liée aux produits financiers.

II. BILAN

a) L'actif

- L'actif immobilisé s'élève à 2 210 582 € (2 208 923 € en 2021) après déduction des amortissements et provisions.

- L'actif circulant s'élève à 65 643 004 € (48 551 708 € en 2021) soit une augmentation de 17 091 296 €.

Les créances sont en augmentation et s'élèvent à 1 867 270 € contre 1 445 743 € en 2021.

Les provisions pour créances douteuses restent stables en 2022.

Les provisions pour Trop versé aux associations sont de 8 938 €.

b) Le passif

- Les fonds propres passent à **10 922 650 €** contre 10 873 024€ en 2021.

- les provisions passent de 244 042 € en 2021 à 172 374€ en 2022.

- Les « dettes » sont de 56 229 616 € contre 39 163 200 € en 2021, les principales variations sont les suivantes :

- Reliquats ministères : + **1 309 298 €**
- Postes conservés sur exercices antérieurs : + **5 623 380 €**
- Traitement des animateurs à payer : + **9 200 000 €**
- Programme Volontariat de Solidarité Internationale : + **1 418 904 €**

Laurent BRUNI passe ensuite la parole au commissaire aux comptes.

7 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Anthony GESRET remercie Laurent BRUNI pour cette présentation synthétique qui expose bien les principaux flux de l'exercice.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FONJEP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Anthony GESRET présente ensuite les conventions réglementées qui seront soumises au vote par la suite :

Au titre de l'exercice 2022, nous avons une première convention conclue avec le ministère de la Culture, membre du conseil d'administration en date du 30 septembre 2022, pour les financements des postes FONJEP à hauteur de 424 560 € et 4 276 € au titre du fonctionnement de l'association.

La seconde convention a été conclue avec le ministère de l'éducation nationale de la Jeunesse et des Sports, membre également du conseil d'administration, en date du 2 juin 2022. Il s'agit de financement de postes Fonjep Jeunes, à hauteur de 14 328 000 euros et 112 000 euros pour le fonctionnement du Fonjep.

Anthony GESRET remercie les membres présents, l'équipe du Fonjep et ses administrateurs et repasse la parole au président Patrick CHENU qui ouvre les votes d'approbation des comptes.

Les comptes 2022 sont adoptés à l'unanimité.

Il est temps de passer à l'affectation des résultats.

Laurent BRUNI

Le résultat de l'exercice est de + 49 626 € (excédent sur le fonctionnement général de 286 352 € et une dépense de 236 726 € sur le projet associatif).

Il est proposé d'affecter le résultat 2022 :

- A hauteur de 286 352 € **en augmentation** des « Fonds propres complémentaires » ;
- A hauteur de 236 726 € **en diminution** de la « Réserve pour Projet Associatif » ;

Après affectation, les « Fonds propres complémentaires » s'élèveraient à 8 445 367 € et la « Réserve pour Projet Associatif » s'élèverait à 2 477 283 €.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Le président propose maintenant de passer au vote qui concerne la partie présentée précédemment par Anthony GESRET, sur les conventions réglementées.

Les conventions réglementées sont adoptées à la majorité.

Le président repasse la parole au trésorier pour le vote concernant le quitus au conseil d'administration pour sa gestion.

Laurent BRUNI

Il est proposé à l'assemblée générale de donner le quitus au conseil d'administration pour sa gestion 2023.

« Après avoir contrôlé la régularité de la gestion de l'association, l'assemblée générale donne son quitus au conseil d'administration du FONJEP »

Le quitus est donné au conseil d'administration à l'unanimité.

Le président remercie en son nom l'assemblée de sa confiance.

Il remercie également le commissariat aux comptes KPMG pour la grande qualité du travail menée ensemble sur les comptes du FONJEP.

8 ÉLECTION DU TIERS SORTANT DU COLLÈGE ASSOCIATIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Patrick CHENU :

Il s'agit du dernier point de cette assemblée générale avec l'élection du tiers sortant. Le Conseil d'administration est organisé de deux collèges. Le collège associatif se renouvelle par tiers. Le tiers sortant est au nombre de 8 :

AVENIR ET JOIE – JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE (JOC)
ASSOCIATION DU LIEN INTERCULTUREL FAMILIAL ET SOCIAL (ALIFS)
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)
CONFEDERATION NATIONALE DES FOYERS RURAUX (CNFR)
ÉCLAIREUSES ET ÉCLAIREURS DE FRANCE (EEDF)
FEDERATION FRANÇAISE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE (FFMJC)
FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE (FUAJ)
PEUPLE ET CULTURE (PEC)

9 candidatures préalablement reçues :

AVENIR ET JOIE – JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE (JOC)
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)
CONFEDERATION NATIONALE DES FOYERS RURAUX (CNFR)
ÉCLAIREUSES ET ÉCLAIREURS DE FRANCE (EEDF)
FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE (FUAJ)
KAWENI NOUVEL AIR
PEUPLE ET CULTURE (PEC)
RELAIS POUR LE TRAVAIL, LES SAVOIRS ET L'ACCOMPAGNEMENT (RTSA)
UNION DES ASSOCIATIONS E-GRAINE

Il passe ensuite la parole aux associations candidates pour présenter leur structure et leur activité, puis rappelle les modalités du vote électronique.

Pour être élue, chaque association doit regrouper à minima 50% des voix du collège associatif plus 1 voix. Il précise également que le collège institutionnel ne participe pas à ce vote.

Les huit associations retenues pour siéger au collège associatif du Conseil d'administration du Fonjep, élues à la majorité sont :

AVENIR ET JOIE – JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE (JOC)
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)
CONFEDERATION NATIONALE DES FOYERS RURAUX (CNFR)
ÉCLAIREUSES ET ÉCLAIREURS DE FRANCE (EEDF)
FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE (FUAJ)
KAWENI NOUVEL AIR
PEUPLE ET CULTURE (PEC)
UNION DES ASSOCIATIONS E-GRAINE

Le président, Patrick CHENU remercie l'ensemble des participants et clôture l'assemblée générale ordinaire du Fonjep. Il ouvre les travaux de ces deux journées et en présente le déroulé.